

COURRIER

- 5 SEP. 2019

2869
PARIS

Madame LAFUE épouse STIRNEMANN
 3 chemin de SANGUES
 33770 SALLES

Monsieur le Commissaire
 enquêteur
 Mairie de SALLES

le 4 Septembre 2019

Monsieur,

Dans le cadre de l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme, je renouvelle ma demande déjà exprimée depuis 2003 et 2016 et qui avait reçu un avis favorable en 2011 du Commissaire Enquêteur de l'époque. (cf. document joint):

Je souhaiterais que la parcelle cadastrée 498 AN 43 dont je suis propriétaire soit classée en zone constructible.

Cette parcelle bénéficie des réseaux d'eau, d'électricité et de tout à l'égout. Les terrains limitrophes 498 AN 54, 498 AN 56 et tous ceux bordant la route de la Bastide (rc n° 38) sont déjà construits.

Je vous remets à l'appui de ma demande le plan, les différentes correspondances échangées.

Je vous remercie de bien vouloir étudier ma demande et vous prie de croire, Monsieur, en ma considération distinguée.

Copie à Monsieur Luc DERVILLE
 MAIRE de SALLES

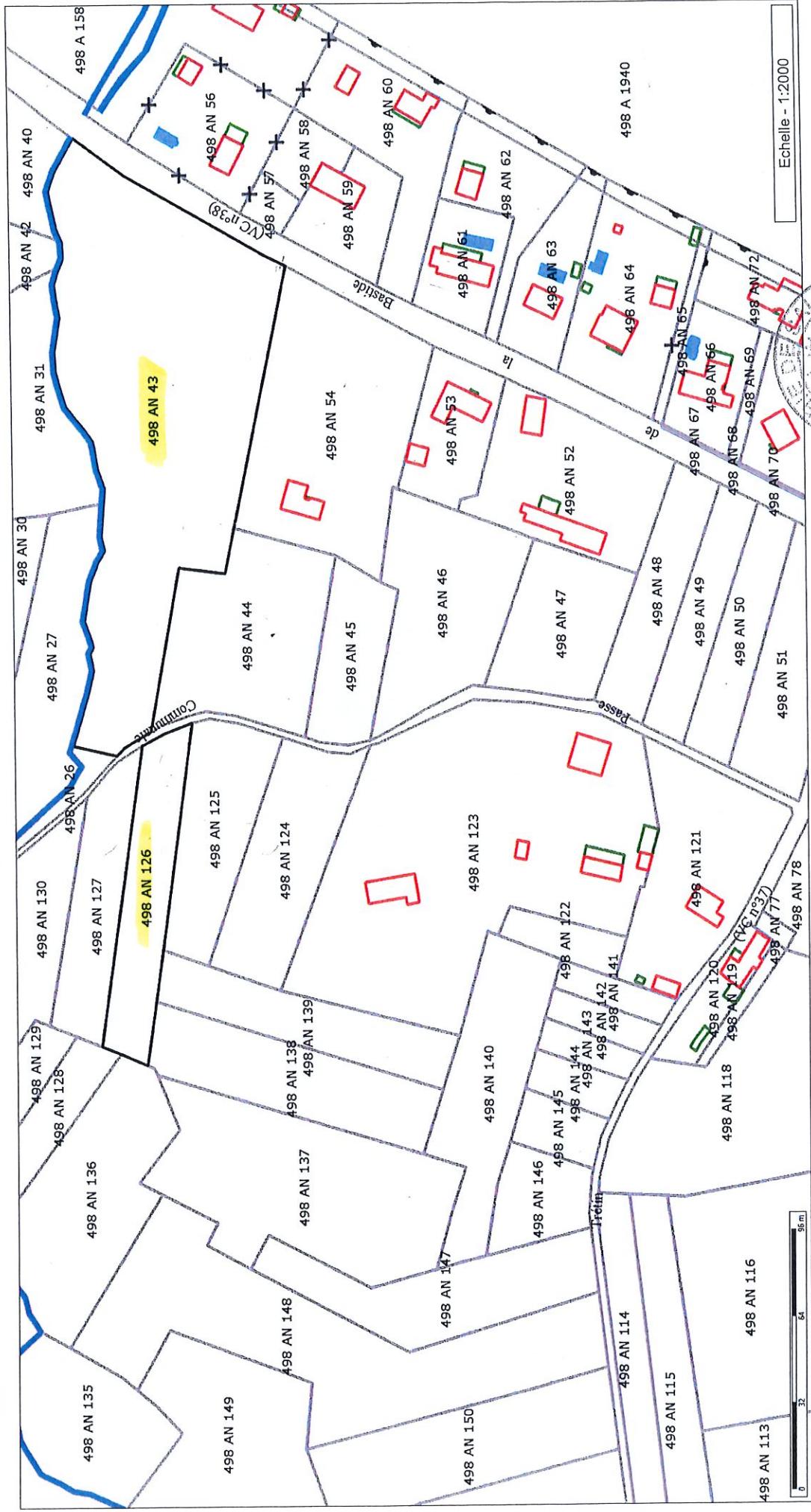
M. et Mme Stirnemann, propriétaires de la parcelle A 190 d'une surface de de 10000 m² située en zone Nf et contiguë de la zone UC, demandent qu'une partie de leur parcelle soit rattachée à la zone UC
Dossier n° 26
La Bastide

la constructibilité de cette parcelle pourra être examinée lors de la prochaine révision du PLU.

Avis favorable pour
constructibilité de la parcelle en
vis-à-vis du bâti existant pour
permettre construction en 1^{er}

Avis favorable pour constructibilité de la parcelle en vis-à-vis du bâti existant pour permettre construction en 1^{er} rang.

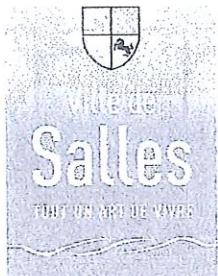
SECTION AN 126



Echelle - 1:2000

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité





Salles, le 11 février 2016

Luc DERVILLÉ
Maire de SALLES
A
Madame Annie STIRNEMANN
3 Chemin de Sangues
33770 SALLES

N.REF : URB1 – Révision PLU –
VN/MDD

Madame,

J'ai bien reçu votre correspondance du 10 février 2016, m'indiquant votre souhait de voir votre parcelle cadastrée Section AN, n° 43, sise au lieu-dit « TRETIN EST », faire l'objet d'un nouveau classement dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous précise que dans le cadre de cette révision engagée, il sera fait état de votre demande au groupe de pilotage mis en place et au Commissaire Enquêteur lors de l'enquête publique.

Dès qu'elle intervendra, je ne manquerai pas de vous en faire personnellement part, afin que vous puissiez renouveler votre requête.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Luc DERVILLÉ

Madame STIRNEMANN
3 chemin de Sangues.
33770 Salles

Salles le 10 Février 2016

à

Monsieur DERVILLE

Objet Demande de classement
d'un terrain en zone constructible

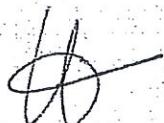
Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU,
je souhaitais que soit examiné le passage de la parcelle 190 située
à TRETIEST (Perrin) en zone constructible.

Cette parcelle bénéficie des réseaux d'eau, électrique et de tout à l'égout. Les terrains limitrophes N° 1378 (nouvelle construction en 2005) 1379 et 185 sont déjà construits ainsi que tous les autres situés en contrebas de l'autre côté du Chemin de la Bastide.

Ma demande n'est pas nouvelle, en 2011 le commissaire enquêteur avait rendu un avis favorable (cf document joint) mais l'ancienne municipalité n'avait donné aucune suite écrite à cette préconisation.

Dans l'attente du résultat de votre étude,
je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de
mes sentiments respectueux.



SALLES le 19 Novembre 2003

Objet révision du Pos

Monsieur Le Maire,

Propriétaire de la parcelle 190 située à TRETIN-Est sur la commune de SALLES et bénéficiant des réseaux (EAU-EDF - tout à l'égal). Je souhaiterais que ce terrain soit intégré en zone UD, sachant que les N° 1378 limitrophe de notre terrain et le lot 1379 et 185 le sont déjà.

Depuis il y a un an maire, un débat pour rendre constructible ce quartier, mais demeuré à Lyon et Maman (99ans) en maison de retraite au Pyla. ce qui a empêché, faute d'en avoir connaissance, notre intervention lors du classement précédent.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître la date et le lieu des débats afin que le cas échéant je puisse faire valoir mes arguments.

Veuillez croire, Monsieur Le maire l'expression de mes meilleurs sentiments

Hirnman